

COMITÉ  
INTERSYNDICAL  
DE L'ÉPARGNE  
SALARIALE



**Donner du sens à notre épargne salariale en finançant des entreprises socialement responsables.**

**Nous avons choisi. Et vous ?**



© Freepik.com

## Depuis 20 ans, le Comité intersyndical de l'épargne salariale labellise des produits d'épargne responsables

Créé en 2002 par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT, le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) labellise des fonds d'épargne salariale avec de fortes exigences sociales, environnementales et de gouvernance. Militants syndicaux qui négociez un accord de participation et d'intéressement et salariés bénéficiant d'un tel accord, exigez le label CIES.

En optant pour des fonds d'épargne labellisés par le CIES, vous avez l'assurance que votre épargne sera placée de manière sûre, responsable et avec des frais de gestion minorés et encadrés. Rendez-vous sur le site du CIES : [www.ci-es.org](http://www.ci-es.org).

**Vos représentants syndicaux vous accompagnent dans votre choix**

